

Domaine	Arts visuels
Filière	Bachelor Arts visuels
Titre du module	Écriture 2
Type de module	Module libre spécialisé – Module optionnel *
Code	LS 31.12
Type de formation	Bachelor
Crédits ECTS	3 ECTS
Semestre	Module ouvert aux étudiant-e-s de niveau B4, B5 ou B6.
Lieu	HEAD - Genève
Prérequis	Avoir validé le module Ecriture 1 (LS 30.12) :
Langues principales	Français
Compétences visées / Objectifs généraux d'apprentissage	Approfondissement du module Ecriture 1 : Etre capable, à partir de l'expérience, d'élaborer une méthodologie sensible de la lecture. Etre à même d'identifier les enjeux de la pratique de l'écriture. Savoir mettre en pratique des méthodologies de lecture et des outils conceptuels permettant l'analyse d'un texte. Rechercher une forme écrite personnelle
Contenu et formes d'enseignement	Poursuivre la pratique d'une lecture active, critique, articulée. Le module comporte un volet théorique, sous forme de séminaire afin d'étudier la fabrication des objets textuels et de discuter du rôle de la lecture comme élément actif du processus d'écriture. Le séminaire aborde également le problème de la médiation du texte à travers trois principaux objets : les objets imprimés dont le livre, les formes performatives du texte (poésie sonore, performance ...), les objets enregistrés (archives sonores, pièces radiophoniques...). Régulièrement, un auteur (poète, écrivain, artiste) est invité dans l'atelier (cf. cycle de lectures Voix off) pour parler de son travail d'écriture.
Modalités d'évaluation et validation	Le travail fourni fait l'objet d'une évaluation continue et/ou finale par le ou les professeurs responsables du module et/ou de l'unité de cours. L'assiduité et la participation aux enseignements font partie des éléments évalués. La qualité de la réalisation des travaux rendus (correction orthographique et grammaticale pour les textes, clarté de la mise en page, structuration des présentations orales, qualité professionnelle des photographies, impression, maquettes, etc.) peut être un élément déterminant de l'évaluation. Les évaluations sont exprimées par une appréciation « acquis » ou « non acquis ». Les crédits ECTS sont attribués ou refusés en bloc.
Modalités de remédiation et de répétition	Remédiation : Si le résultat de l'évaluation est légèrement insuffisant, l'étudiant-e peut bénéficier d'une session de remédiation. La remédiation consiste en un modeste travail complémentaire ou supplémentaire qui doit être accompli sous la direction de l'enseignant concerné dans un délai fixé par le calendrier académique. Lorsque les résultats de la remédiation sont jugés suffisants par le responsable du module et l'équipe pédagogique, les crédits sont alloués. Répétition : si les crédits alloués au module optionnel ne sont pas obtenus, l'étudiant a le choix de répéter le module ou pas. Pas de remédiation possible en cas de répétition.
Enseignants	Carla Demierre, et artistes invité-es
Nom du responsable du module	Carla Demierre
Descriptif validé le	18.09.2020
Par	Charlotte Laubard, responsable du département Arts Visuels

*Module dont l'échec après répétition peut entraîner l'exclusion définitive de la filière selon les articles 23, 24 et 25 du Règlement sur la formation de base (bachelor et master) en HES-SO, du 15 juillet 2014.